

Règlement du challenge Wawrzecki **poule basse** saison 2024–2025 et suivantes

- Article 1 :
Le challenge départemental Wawrzecki **poule basse** est réservé aux clubs du Pas-de-Calais, il se joue par équipe de quatre joueurs, en système suisse avec limitation de ELO. Chaque club peut avoir une ou plusieurs équipes.
- Pour jouer au 1^{er} échiquier le ELO doit être inférieur à 1 800
- Pour jouer au 2ème échiquier le ELO doit être inférieur à 1 700
- Pour jouer au 3ème échiquier le ELO doit être inférieur à 1 700
- Pour jouer au 4ème échiquier le ELO doit être inférieur à 1 600
- Pour une première participation, Le classement à prendre en compte est le dernier classement publié .
- Dans une même saison, si un joueur a déjà joué un match, le ELO a prendre en compte pour déterminer à quel échiquier il peut jouer et le ELO de sa première participation au challenge Wawrzecki poule Haute ou Basse.
- Article 2 :
Les parties sont jouées conformément aux règles de la FIDE. Le calendrier sera approuvé par le CDJE 62, sur proposition du directeur des compétitions, avant publication.
- Article 3 :
Les clubs confirment leur inscription en début de saison échiquienne après réception de la fiche d'inscription envoyée par le directeur des compétitions.
- Article 4 :
Le challenge départemental Wawrzecki se joue le samedi après-midi.
L'heure officielle de début de rencontre est quinze heures.
- Article 5 :
La cadence de jeu est la cadence Fischer : 1 h30 + 30 sec/coup
- Article 6 :
L'équipe nommée première lors des appariements est l'équipe qui reçoit, l'autre équipe est l'équipe visiteuse. L'équipe qui reçoit a les blancs sur les échiquiers impairs. L'équipe visiteuse a les blancs sur les échiquiers pairs.

- Article 7 :
L'équipe qui reçoit fournit les quatre jeux, sous-jeux et pendules. En cas de difficultés, elle en informe les adversaires. Faute de quoi, l'équipe perd la ou les parties sur le matériel manquant.
- Article 8 :
Un joueur de chaque équipe joue le rôle de capitaine : il veille au bon déroulement de la rencontre en plus des obligations qui lui sont dévolues (voir règlement FIDE) il échange avec le capitaine de l'équipe adverse la liste des joueurs, les licences de chaque joueur et les vérifie. Chaque club qui reçoit doit saisir le PV du match sur le site de la FFE le soir du match.
- Article 9 :
- Si 2 joueurs ont une différence de classement ELO de plus de 100 points, le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé.
- Article 10 :
Un match gagné rapporte trois points, un match nul deux points, et une défaite ou un match perdu devant l'échiquier rapporte un point. Un match perdu par forfait sportif rapporte zéro point. Un match perdu à la suite de forfait(s) administratif(s) rapporte un point. En cas de forfait, l'équipe fautive sera tenue de rembourser les frais occasionnés à son adversaire, si ce dernier et le directeur des compétitions n'ont pas été prévenus la veille au plus tard de la compétition. Le forfait est déclaré d'office à l'encontre de toute équipe ou de tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 60 minutes suivant le début du match. Un joueur est considéré présent à partir du moment où il entre dans la salle de jeu. Une équipe est déclarée forfait si elle ne présente pas au moins trois joueurs.
- Article 11 :
Lorsqu'un club engage plus d'une équipe, un joueur ne peut jouer deux fois contre la même équipe. Un joueur qui joue trois fois pour la même équipe ne peut plus jouer dans une autre équipe. Un joueur qui a fait 3 matchs en poule Haute, toutes équipes confondues, ne peut plus jouer en poule Basse . Si une équipe transgresse ces règles, elle perd le match considéré par 3 - 0 .

- Article 12 :
L'équipe marquant le plus grand nombre de points de partie remporte le match. Le classement s'effectue dans l'ordre suivant :
 - 1. Points de match 2. Points de partie 3. Au départage. Le décompte des points est le suivant :
Points de matchs : Victoire : 3 points Match nul : 2 points Défaite : 1 point Forfait : 0 point
 - 2. Points de parties : Victoire : 1 point Match nul : 0 point (X) Défaite : 0 point Forfait : 0 point
 - 3. le départage : différence entre les gains et les défaites.
Une partie gagnée par forfait est comptée : 3-0
- Article 13 :
Les matchs remis devront être joués avant la ronde suivante (N+1) qu'avec l'accord du directeur des compétitions. Lorsqu'une équipe fait forfait général ou forfait lors de la dernière ronde, le cercle concerné doit payer une amende de 30 € sous peine de ne plus pouvoir présenter l'année suivante d'équipe dans cette compétition.
- Article 14 :
Le directeur des compétitions peut prendre toute décision concernant l'application du présent règlement, s'il se présente un cas imprévu, et ce pour assurer la bonne marche de la compétition. Un jury d'appel sera formé en début de saison, il sera composé de cinq personnes : Le Président du CDJE 62, un arbitre et trois joueurs participant au challenge départemental. Sachant qu'ils ne pourront pas être juge et partie, les membres du jury d'appel résoudront les éventuels litiges.
- Article 15
Lors de la compétition, il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
- Article 16
Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} accèdent à la poule haute.
Une équipe peut refuser son accession.
- Article 17 :
Le 1^{er} recevra une coupe et une pendule d'échecs.
Le 2^e un livre d'échecs